

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM
PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 27 mars 2025

Ce procès-verbal de réunion vaut appel de fonds

Préambule :

Il a été constaté que 146 membres de notre A.S.L. de P.S.N. sur un total de 202, sont venus assister à cette AGO, ou bien ont envoyé leur pouvoir.

Qu'ils soient vivement remerciés de cette preuve de confiance.

56 propriétaires étaient absents et non représentés. La liste des absents est à la fin de ce Procès-Verbal.

L'an deux mil vingt cinq, le 27 mars à partir de 20 h 30, les membres de l'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE dans la salle de spectacle du Centre JKM de Saint-Nom-la-Bretèche sur convocation du Président de l'Association, Monsieur Vincent MASCLE.

Les membres de l'Association ont émarginé les feuilles de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

I – CONSTITUTION DU BUREAU.

La proposition de la constitution du Bureau est la suivante :

Président : Vincent MASCLE

Secrétaire : Pierre-Emmanuel DELPECH

Scrutatrice/Scrutateur : Inge MAISONDIEU et Alain SALOMON

qui sont les deux membres de l'Association représentant le plus grand nombre de voix (10 chacun), et qui acceptent cette fonction.

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale approuve la constitution du bureau de cette A.G.O. en désignant son Président, son Secrétaire et ses deux Scrutateurs.

Voix pour : 146 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que 146 membres sont présents ou représentés (80 pouvoirs) sur les 202 membres que comprend l'Association : le quorum de la moitié des voix étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer (72 % présents ou représentés).

Le Président met à la disposition des membres de l'Association :

1. une copie de la lettre de CONVOCATION
2. les documents joints à la lettre de convocation
3. les feuilles de présence : nombre de présents ou représentés = 146 dont 80 pouvoirs. Les absents sont au nombre de 56 membres, soit un quorum de 72 % sur les 202 membres de cette ASL.
4. un exemplaire des STATUTS de l'Association

53 diapositives ont été projetées au cours de cette A.G.O.

Nous avons repris l'ordre du jour.

II – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

(Je précise que ce RAPPORT MORAL a été amendé et approuvé par les autres membres du C.S.)

La dernière A.G.O. de notre ASL a eu lieu le 28 mars 2024.

Ce rapport moral sera divisé en 4 grands chapitres qui sont les suivants :

1. Nos joies et nos peines
2. Action de votre Comité Syndical au cours des 12 derniers mois.
3. Quel avenir pour PSN
4. Conclusion.

1 - NOS JOIES ET NOS PEINES

Nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous, 3 nouvelles familles depuis notre dernière AGO.

115 maisons ont changé de propriétaires ces 13 dernières années, soit plus de la moitié du Pré Saint Nom, avec comme conséquence un net rajeunissement de sa population.

J'ajoute une remarque :

Rappeler à tous, qu'il y a un Cahier des Charges, et qu'il doit être respecté. C'est un gage de tranquillité avec les voisins, avec l'ASL, et enfin avec le Service de l'Urbanisme de la Mairie, éventuellement avec le fisc, ce qui n'est pas à négliger.

Nous avons eu la peine d'apprendre 3 décès depuis notre dernière AGO :

Le Comité renouvelle ses plus sincères condoléances à leurs familles.

Ayons une pensée aussi pour ceux et celles qui ne sont pas parmi nous ce soir, en raison de la maladie.

Nous avons une quinzaine de maisons qui ne sont occupées que par une personne âgée seule. Pensons à elles dans notre vie quotidienne, afin de les aider dans les mille petits détails de la vie, surtout vis-à-vis de celles qui non seulement sont seules mais aussi qui ne sont pas en très bonne santé.

2 - ACTION DE VOTRE COMITE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS.

Votre Comité s'est réuni formellement 5 fois. De multiples réunions entre les membres ont eu lieu, de manière informelle pour assurer la gestion quotidienne de notre domaine.

Sachez aussi que tous les membres du Comité sont reliés entre eux par Internet. Les décisions sont prises en concertation entre nous, dans l'intérêt bien compris de l'ASL de PSN.

En votre nom à tous, je tiens à remercier très sincèrement tous les bénévoles qui se dévouent dans de nombreux domaines. Ils nous permettent de réduire nos coûts, et aussi d'avoir une meilleure qualité de vie.

A. FINANCES

Vous avez eu tous les documents utiles dans la CONVOCATION qui vous a été envoyée.

Nos FINANCES sont en parfait état. Notre Trésorier Pascal LECHANTEUR vous en dira plus dans quelques instants, tout comme Jacques REPUSSARD, et Marc ENJOLRAS qui « surveillent » nos comptes au sein de la Commission des Finances.

Les membres de cette COMMISSION DES FINANCES se sont aussi penchés sur les dépenses prévisionnelles au cours des 5 prochaines années.

C'est le Cabinet d'Expertise Comptable AFIGEC VERSAILLES qui suit la comptabilité de notre ASL.

B. ESPACES VERTS

Notre nouveau prestataire a parfaitement donné satisfaction en 2024, et son contrat évoluera en 2025, pour inclure le nettoyage de nos caniveaux.

C. VOIRIE

En septembre, les enrobés de l'allée des Saules et de l'allée des Bouleaux ont été rénovés, ainsi qu'environ 15 m de bordures de trottoir.

D. RENOVATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE ENEDIS

La rénovation du réseau de distribution électrique de PSN a démarré par une première étape en 2017, qui a concerné 65 maisons. Il a continué en 2022 pour 12 maisons rue Guitel. En 2024, ce chantier, qui a démarré au printemps, et concerne 85 maisons. Il devait se terminer en décembre 2024. Malheureusement ce planning n'a pas été tenu, et le chantier devrait se terminer fin mars-début avril 2025. Il a connu de nombreuses péripéties, mais globalement, nous pouvons être satisfaits d'avoir maintenant dans la résidence, un réseau neuf pour 162 de nos maisons, avec l'avantage de pouvoir être connecté en triphasé, notamment pour les bornes de recharge rapide des voitures électriques.

E. INITIATIVES.

Ramonage et entretien des chaudières/cheminées en septembre 2024, comme chaque année.

3 - QUEL AVENIR POUR PSN ?

Le programme des mois à venir est bien défini, à savoir :

A. SECURITE.

Poursuite du travail pour étudier les possibilités d'extension du réseau de vidéo-protection actuel, tant sur les voies publiques en collaboration avec la Mairie, que sur nos voies privées.

B. PANNEAUX SOLAIRES

2 maisons de PSN sont équipées de panneaux solaires sur leur toiture. D'autres devraient suivre dans les années qui viennent. Daniele GONANO est le correspondant de PSN pour vous faire partager le retour d'expérience de ces premières réalisations.

C. VOIRIE

La rénovation des enrobés de nos voies sera poursuivi, ainsi que les trottoirs associés. Le Fonds de Travaux permet d'envisager ces travaux sans difficulté de financement.

Un état des lieux des trottoirs sera réalisé pour les voies dont les enrobés ont déjà été rénovés, après le chantier ENEDIS, pour évaluer la situation et les travaux à réaliser.

Une étude sera faite pour évaluer les solutions et leurs coûts pour la rénovation du parking de l'entrée de la résidence, qui a aujourd'hui plus de 50 ans.

D. CLOTURE CD98

L'implantation d'une clôture PSN sur notre espace vert qui longe la D98, reste d'actualité, et nous avons évalué ce que serait le coût de ces travaux. Une réunion s'est tenue fin janvier en Mairie avec un représentant du Département pour évaluer les implications de ces travaux, notamment pour ce qui concerne les limites de propriété entre PSN et le Domaine Public, et donc où cette nouvelle clôture, dont l'objectif est d'améliorer la sécurité en interdisant les intrusions, et d'empêcher le vagabondage des sangliers, pourrait être implantée.

Les discussions avec le Département seront poursuivies pour trouver une solution à ces questions.

4 – CONCLUSION

Les points essentiels que je rappelle toujours, sont :

A. GESTION SAINE DE PSN.

Nous continuons à contrôler nos dépenses, ligne par ligne et en permanence. Nos réserves financières et le Fonds de Travaux sont à des niveaux confortables, alors que la rénovation des équipements de la résidence arrive à son terme.

B. BONNES RELATIONS AU SEIN DE PSN

Ce qui est un gage de QUALITE de vie, et aussi de bonne gestion !

Le redémarrage en janvier de notre manifestation "Galette des Rois", arrêtée à cause de la COVID, en est un exemple.

C. LES CHARGES ANNUELLES de P.S.N.

Nous faisons tout ce qui est possible pour réduire nos CHARGES de manière à laisser un peu de "marge" à chacun pour améliorer la tenue de sa propre propriété, et donc avoir un meilleur environnement, gage d'une meilleure qualité de vie pour tous et de la sauvegarde de notre patrimoine.

Je vous remercie de votre attention, et je passe la parole au Secrétaire de séance, Mr Pierre-Emmanuel DELPECH pour la suite de cette réunion.

Le Secrétaire de l'A.G.O., Mr Pierre-Emmanuel DELPECH soumet au vote de l'Association la résolution suivante :

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.

Voix pour : 146

Abstention : 0

Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

III – RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Le présent rapport s'appuie sur les éléments financiers des trois tableaux joints à l'Ordre du Jour de cette AGO.

Les finances de l'Association restent saines sous le contrôle de la commission financière et du comité syndical.

À la suite de la décision prise en 2024, différents comptes nécessaires au fonctionnement de notre association ont été ouverts au Crédit Mutuel (agence de Noisy le Roi). Les comptes existants à la Société générale ont été fermés courant 2024, le dernier, le compte courant, en juillet pour recueillir le versement des charges des résidents qui ont continué à verser les charges par virement à la Société générale.

Pour 2025, il faut insister sur la nécessité pour tous de bien effectuer le virement des charges sur le compte du Crédit mutuel qui est rappelé dans la convocation et le sera dans le compte-rendu.

Tableau 1 - Bilan au 31 décembre 2024 :

A l'actif, les placements en livrets s'élèvent à 218 552,15 € dont 80 000 € sur un compte à terme pour placer une partie des liquidités du compte travaux. Ce compte est rémunéré à 3,2% et, sauf nécessité, sera clos en mai 2025. Le solde du compte courant du Crédit mutuel est de 1691,65 €.

Au passif, les fonds disponibles détenus par l'ASL, 220 243,80 € sont répartis en 46 192 € de fonds de roulement (montant inchangé), les excédents de gestion à hauteur de 68 965.66 € et de 97 598.53 € de Fonds pour Travaux. Les dettes s'élèvent à 3 078,62 € constituées des factures de fonctionnement 2024 à régler en 2025 (2 072 €), du solde de gestion (trop perçu) concernant les deux maisons des Millepertuis (49,62 €) et de la provision pour règlement des taxes du compte à terme (jusqu'au 31 décembre 2024).

Le total du bilan est de 220 243,80 € au 31/12/2024 par rapport à 254 874 € au 31/12/2023.

Tableau 2. Dépenses.

Dépenses - fonctionnement

Les dépenses ordinaires de fonctionnement de 2024 sont inférieures au budget voté, à 59 035 € par rapport au budget de 69 300 €.

On peut signaler particulièrement les points suivants.

- Espaces verts : principal poste de dépenses comme chaque année, le budget en est respecté ; des travaux complémentaires ont été effectués : élimination des chenilles processionnaires, abattage d'arbres suite à tempêtes, nettoyage des caniveaux ;
- Impôts fonciers : légère augmentation en 2024 par rapport à 2023 ;
- Réalisation de la modification du site internet.

Dépenses – Travaux Exceptionnels.

Suite à la décision lors de l'AGO de 2024, des travaux de réfection de la couche de roulement de l'allée des Saules et de l'allée des Bouleaux ont été réalisés.

Recettes

La totalité des appels à cotisation, pour les membres de l'ASL ont été encaissés, y compris un solde de 2023 réglé à la suite de la vente de la maison.

En ce qui concerne les deux maisons Millepertuis, les charges ont été réglées.

Par ailleurs, l'ASL a bénéficié de trois « états datés » réglementaires à l'occasion de la mutation des lots concernés au cours de l'année, pour un montant total de 1 440 €.

Les recettes financières de rémunération de l'épargne ASL s'élèvent à 6 100,88 €.

Tableau 3. Synthèse.

Dépenses annuelles (59 035 €). Comme décrit dans la section ci-dessus.

Produits annuels (recettes : 106 348 €) : constitué des appels de fonds des 202 maisons de l'association, des intérêts des comptes d'épargne et en produits exceptionnels, des 3 « Etats Datés » (380 € pour chaque maison vendue pendant l'année).

Solde de gestion (47 313 €) : les produits annuels moins les dépenses annuelles

Opérations sur fonds de travaux

Versement (42 904 €) : sous réserve du vote de l'assemblée générale, le total est le cumul des appels de provision pour travaux de 200 € par maison, des recettes correspondant aux états datés et des intérêts du compte à terme

Evolution du fonds pour travaux (97 599) : le solde au 31 décembre 2024 a diminué en raison des travaux effectués allées des Saules et des Bouleaux.

Résultat (4 409 €) : Il correspond au solde de gestion diminué du versement au fonds pour travaux.

Monsieur Jacques REPUSSARD, Responsable de la Commission des Finances, a lu le rapport de cette COMMISSION, attestant l'exactitude des comptes, et invitant l'Assemblée à les approuver.

La Commission des finances du comité de l'ASL s'est réunie le 6 février 2025, avec la participation de Pascal Lechanteur (Trésorier de l'ASL, membre du Comité Syndical de l'ASL), Vincent Mascle (Président de l'ASL), Jacques Repussard (Président de la Commission, membre du Comité Syndical de l'ASL), Lorry Sherringham (propriétaire membre de l'ASL), Jean-Claude Tual (propriétaire membre de l'ASL).

La commission s'est réunie le 6 février 2025 pour auditer la tenue des comptes de la résidence, établir les tableaux de synthèse présentés en assemblée générale et évoquer les besoins de financement en travaux couverts par le fonds pour travaux au cours de la période des cinq années à venir.

1. Audit des modalités de tenue des comptes

La commission a procédé par sondage à la vérification de l'enregistrement des écritures comptables par le trésorier pour l'exercice 2024. Cet audit n'a révélé aucune erreur. Le trésorier a confirmé que toutes les écritures comptables et les pièces justificatives sont enregistrées et sauvegardées sur plusieurs supports informatiques différents. Les

écritures comptables sont transférées en fin d'exercice au cabinet comptable Afigec qui établit sur ces bases un document consolidé présentant le bilan et le compte d'exploitation de l'ASL.

2. Tableaux de synthèse des comptes 2024 et recommandations

Les trois tableaux font apparaître les éléments suivants :

- a. Compte d'exploitation : le résultat d'exploitation s'établit à un solde positif de 4 409 €. La totalité des charges appelées ont été réglées dans les temps. Le montant total des produits financiers s'établit à 6100 €, dont 1364 € provenant du placement de capitaux du fonds pour travaux viennent alimenter ce fonds. 3 états datés ont été réalisés en 2014, soit un revenu de 1 140 € perçu par l'ASL. L'Assemblée Générale devra confirmer l'affectation de cette recette au fonds pour travaux.
- b. Fonds pour travaux : compte tenu des opérations réalisées sur l'exercice, y compris le versement du produit des « Etats datés » et des intérêts échus du placement financier mis en place pour le Fonds, s'établit au 31 décembre à 97 598 €. Ce montant est inférieur à celui constaté au 31 12 2024 (130 401 €) compte tenu des travaux réalisés en 2024, dont le coût (84 160 €) a été financé par le Fonds pour travaux
- c. Le bilan fait apparaître un actif/passif de 220 244 € (contre 254 874 € au 31 décembre 2023). Le bilan au 31 décembre 2024 ne comporte aucune créance à l'égard de membres de l'ASL ou de tiers, et les seules dettes sont celles, habituelles, dues aux fournisseurs dont les factures sont traitées en 2025 (2 702 €) et au fisc (327 € au titre des impôts résultant de la taxation des revenus financiers de l'exercice 2024).
- d. Compte tenu de ce qui précède, et compte tenu du coût des programmes futurs de travaux à réaliser dans les années à venir (cf § 3), la Commission des finances émet les recommandations suivantes :
 - i. **Validation des comptes de l'ASL pour 2024, tels que résumés dans les tableaux en annexe,**
 - ii. **Versement au Fonds pour travaux du résultat d'exploitation 2024, soit 4 409 €,**
 - iii. **Compte tenu des excédents d'exploitation constatés au titre des exercices annuels récents, maintien pour 2025 du niveau des charges pour dépenses courantes au niveau existant de 265 € par maison.**

3. Besoins en travaux pour la période 2025-2030

La commission a identifié les besoins en travaux pour la période 2025-2030. Ces travaux, qui seront couverts par le fonds pour travaux concernent les éléments suivants :

- Ajout d'un lampadaire allée des Millepertuis : estimation 4 k€

La résidence est éclairée par un réseau de lampadaires récemment rénové et équipé d'ampoules LED basse consommation. Ce réseau est jugé suffisamment dense, à l'exception d'une section de l'allée des Millepertuis, qu'il est envisagé d'équiper d'un lampadaire supplémentaire. Le câblage de ce futur lampadaire a été prépositionné à l'occasion des travaux ENEDIS en cours dans ce secteur, ce qui évitera une nouvelle intervention lourde sur les voies et trottoirs.

- Poursuite de la réfection des voies de circulation : estimation 210 k€

La résidence comporte 4 km de voies dont l'entretien lui incombe. Au cours des 4 dernières années, 2km environ ont été rénovés. La poursuite de rénovation du réseau sera programmée selon un échéancier qui tiendra compte du niveau de dégradation des voies et du calendrier (pas encore disponible), de la troisième et dernière tranche de travaux ENEDIS de remplacement des câbles d'alimentation électrique, et des autres priorités d'investissement retenues par les Assemblées Générales (certaines parties de voies, notamment au niveau des squares, étant toujours en bon état).

- Réfection de la clôture séparant la résidence du CD 98 : estimation : 30 k€ (sous réserve de vérification de la faisabilité de cette opération)

- Programme de réfection partielle des trottoirs : estimation : 100k€

La résidence comporte environ 8 km de trottoirs, dont une partie importante est significativement dégradée, sur le plan fonctionnel et/ou esthétique. Un programme de réfection progressive sera proposé à l'Assemblée Générale pour la période 2026/2030, après consultation d'entreprises au cours de l'année 2025.

Le fonds pour travaux est en moyenne alimenté à hauteur d'environ 45k€ par an (sur la base de 200€ par maison, et en tenant compte des versements complémentaires tels que les intérêts de placement du fonds, les revenus des « Etats Datés, et les soldes positifs d'exploitation), soit sur 5 ans 225k€, auxquels il faut ajouter près de 100k€ déjà disponibles.

La Commission des Finances recommande le maintien de la contribution annuelle de 200€ par maison au Fonds pour Travaux, qui permet de répondre aux besoins prioritaires de travaux pour les cinq prochaines années. Aucune question n'étant posée, Mr Pierre-Emmanuel DELPECH a lu la résolution suivante, et l'a soumise à l'approbation de l'Assemblée.

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l'Association Syndicale et celui de la Commission des Finances, approuve les comptes de l'année 2024 qui se caractérisent par un excès des recettes par rapport aux dépenses de € 4409, et un actif au 31/12/2024 de € 220 244. Le Fonds de travaux s'élève au 31/12/2024 à € 97 598

Voix pour : 146 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

IV – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Mr Pierre-Emmanuel DELPECH lit la résolution suivante, et la soumet à l'approbation de l'Assemblée.

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2024.

Voix pour : 146 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

V – EXCEDENT 2024

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale adopte le principe du versement au FONDS DE TRAVAUX de l'excédent 2024, soit € 4409.

Voix pour : 146 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : L'Assemblée Générale adopte le principe du versement au FONDS DE TRAVAUX des 3 « Etat Daté » perçus sur l'exercice 2024, soit € 1140.

Voix pour : 146 Abstention : 0 Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI – BUDGET DE L'ANNEE 2025

Monsieur Vincent MASCLE, soumet à l'Assemblée Générale un projet de budget pour l'année 2025 comportant des dépenses d'un montant total de 76.070 €, soit 377 €/maison.

Les responsables des Commissions correspondant aux principaux postes, Espaces Verts, Sécurité, Télévision, exposent les motifs ayant conduit à fixer les montants proposés à l'Assemblée.

1. **Espaces verts** : Le contrat d'entretien Sequoia espaces verts a été amendé, pour prendre en compte le nettoyage des trottoirs et des caniveaux 2 fois par an, et un coût horaire légèrement supérieur en raison de l'inflation.
2. **Sécurité** : remplacement des 3 caméras de vidéo-protection, arrivées en fin de vie après 8 ans de fonctionnement.
3. **Eclairage des voies** : implantation d'un lampadaire supplémentaire dans le virage de l'allée des millepertuis, pour améliorer l'éclairage de cette zone. Ces travaux sont financés par le Fonds de Travaux.
4. **TV PSN** : contrat d'entretien inchangé dans ses termes. Ce réseau TV est maintenu en exploitation tant qu'il ne connaît pas de panne importante. Lorsque cette situation se présentera, il sera proposé de l'arrêter définitivement si le coût de la remise en état est prohibitif.
5. **Etudes juridiques** : un contrat de « Protection Juridique » (1216,80 €) des membres du Conseil Syndical a été pris au début de l'année, pour pallier le fait que l'ARC ne garantissait plus ce type de protection.

Plus aucune question n'étant posée, Mr Pierre Emmanuel DELPECH lit les résolutions suivantes, et les soumet à l'approbation de l'Assemblée.

7^{ème} résolution : L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses de fonctionnement 2025

présenté par le Comité Syndical ; le montant s'élève à € 76 070 de dépenses d'exploitation courante, soit € 377 par maison.

Voix pour : 146 Abstention : 0 Voix contre : 0
Cette résolution est adoptée.

8^{ème} résolution : L'Assemblée Générale adopte la dépense exceptionnelle d'implantation d'un lampadaire supplémentaire allée des Millepertuis, présentée par le Comité Syndical ; le montant s'élève à € 4 000 de dépenses financées par le Fond de Travaux, soit € 20 par maison.

Voix pour : 145 Abstention : 0 Voix contre : 1 (Monsieur Alexandre CARTON)
Cette résolution est adoptée.

9^{ème} résolution : L'Assemblée Générale fixe le montant de l'appel de fonds pour l'année 2025 à € 285 par villa, auxquels s'ajoute un versement de € 200 par villa au titre du Fonds de Travaux, prévu dans les statuts.

La somme totale à verser sera donc de $285 + 200 =$ € 485 par villa

Un prélèvement de 18.500 € sur les excédents de gestion des exercices antérieurs est en outre autorisé pour équilibrer les recettes et les dépenses 2025

Voix pour : 146 Abstention : 0 Voix contre : 0
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10^{ème} résolution : L'Assemblée Générale fixe à : 380 € (trois cent quatre vingts EUROS) le montant qui sera dû à l'A.S.L. de P.S.N. par le vendeur d'une villa au sein de la résidence, en contrepartie de l'Etablissement de l'Etat Daté requis par l'Office Notarial en charge de la vente, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Ce montant sera valable à compter du vote de cette résolution, jusqu'à la prochaine AGO en 2026. Il pourra être révisé à l'occasion des prochaines Assemblées Générales Ordinaires.

La recette correspondante sera versée directement au Fonds de Travaux

Voix pour : 145 Abstention : 0 Voix contre : 1 (Madame Elisabeth IBSEN)
Cette résolution est adoptée.

11^{ème} résolution : Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le 15 mai 2025,

- **par virement (cf. RIB Crédit Mutuel page 10), en rappelant impérativement sur le motif du virement, son nom et son adresse,**
- **par chèque à l'ordre de l'A.S.L. de PRE SAINT NOM, à remettre à l'adresse du Trésorier de l'Association, M. Pascal LECHANTEUR : 19 Allée de la forêt de Marly, 78 860 SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE.**

Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible à compter du 16 mai 2025 une indemnité de retard forfaitaire de € 50,00.

Voix pour : 146 Abstention : 0 Voix contre : 0
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BIEN NOTER QUE CE PROCES VERBAL VAUT APPEL DE FONDS

Nous n'enverrons aucun autre document pour réclamer votre versement de € 485.

VII – ELECTION DE DEUX MEMBRES AU COMITE SYNDICAL

12^{ème} résolution : Le mandat de Jean-François MONNET arrivant à expiration, l'Assemblée Générale élit : Pierre DUCLOS demeurant 70 allée de Forêt de Marly, en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2027.

Voix pour : 146 Abstention : 0 Voix contre : 0
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

13^{ème} résolution : Le mandat de Karel KURZWEIL arrivant à expiration, l'Assemblée Générale élit : Karel KURZWEIL demeurant 37 allée de la Forêt de Marly, en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2027.

Voix pour : 146 Abstention : 0 Voix contre : 0
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VIII – QUESTIONS DIVERSES**1 - Mise en place de vigiles pour la braderie de Saint Nom**

A la demande de membres de l'ASL, le Comité Syndical étudiera la solution d'utiliser une société de surveillance pour protéger les entrées de la résidence le jour de la Braderie de Saint Nom la Bretèche, prévue en septembre.

2 - Déneigement des voies de PSN

Sujet récurrent depuis des années, pour lequel nous n'avons pas trouvé de meilleure solution que les bacs de pouzzolane, situés aux points névralgiques de la résidence.

3 - Antenne 4G/5G Orange : information donnée par un membre de l'assistance

Vous pouvez donner votre avis sur l'implantation de cette antenne en allant sur le site Internet de la Mairie : <https://saint-nom-la-breteche.fr/services-et-demarches/environnement/sondage-antenne-telephonie-mobile>

4 - Espace de jeux pour les enfants sur l'un de nos espaces verts

Difficile de mettre en œuvre ce projet, en raison des contraintes administratives et juridiques à respecter pour la sécurité de tous.

5 - Circulation des véhicules les jours de ramassage des encombrants

La situation actuelle est un moyen terme acceptable entre le service proposé aux résidents, et les contraintes de circulation engendrées la veille de ces ramassages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Trésorier :
 Pascal LECHANTEUR



Le Secrétaire :
 Pierre Emmanuel DELPECH

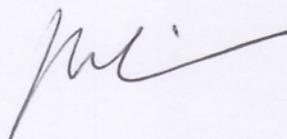


Le Président :
 Vincent MASCLE



Les Scrutateurs :

Inge MAISONDIEU



Alain SALOMON



